



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : MM. Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Nourédine BAHI (Représentant des Délégués), Hubert BANEY (Représentant des Arbitres), Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Jean Louis DARDAUD, Michel DESCHAMPS, Martial DUCOIN, Bernard DUPUCH, Gilbert MARTINEZ.

Excusés : MM. Christian JUYON, Robert LUCANTE, Jawad MOUKA.

Absente : Mme Karine DAUMENS.

Ouverture de séance à 17 H 30.

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 103

2° Avertissement : 57

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 13

1 Match de suspension ferme : 6

2 Matches de suspension ferme : 4

3 Matches de suspension ferme : 1

4 Matches de suspension ferme : 4

5 Matches de suspension ferme : 2

10 Matches de suspension ferme : 1

Instruction : 1

Suspendu jusqu'à réception du rapport de l'arbitre : 1



COMMISSION DE DISCIPLINE

Attention : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
U 15 Coupe District	Joueur	U.S. Cenon. R.D	01/02/2020	02/02/2020	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 17 Coupe District	Joueur	Patronage. Bazadais	01/02/2020	02/02/2020	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 17 Coupe District	Joueur	F.C. Coteaux Libournais	01/02/2020	02/02/2020	Dossier en Instruction Disciplinaire
U 17 Coupe District	Joueur	F.C. Coteaux Libournais	01/02/2020	02/02/2020	10 Matchs de suspension ferme. Art 8 et 6
U 17 Coupe District	Joueur	F.C. Saint Emilion	01/02/2020	02/02/2020	5 Matchs de suspension ferme dont 1 par révocation sursis. Art 13.1
U 17 Coupe District	Joueur	C.M. Floirac	01/02/2020	02/02/2020	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
Senior Départemental VIP Poule B	Joueur	F.C. La Brède	02/02/2020	03/02/2020	5 Matchs de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	R.C. La Laurence	02/02/2020	03/02/2020	1 Match de suspension ferme. Art 4
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	Fraternelle Landiras	02/02/2020	03/02/2020	1 Match de suspension ferme. Art 4



COMMISSION DE DISCIPLINE

Senior Départemental 3 Poule B	Joueur	J.S. Le Teich	02/02/2020	03/02/2020	4 Matches de suspension ferme. Art 13.1
Senior Départemental 3 Poule G	Joueur	F.C. Ambes	02/02/2020	03/02/2020	Suspendu en attente rapport arbitre
Senior Coupe District	Joueur	Vaillante Caudrot	02/02/2020	03/02/2020	3 Matches de suspension ferme. Art 3
Senior Coupe District	Joueur	U.S. Cenon. R.D	02/02/2020	03/02/2020	2 Matches de suspension ferme. Art 2

Clôture de séance à 19 h 00

Le Président de Séance
Martial DUCOIN

Le Secrétaire de Séance
Nouredine BAH



COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappels pour informations

Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions

Cas numéro 1 : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

Cas numéro 2 : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.

De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :

1^{er} Avertissement : inscription au fichier

2^{ème} Avertissement : inscription au fichier

3^{ème} Avertissement : 1 match ferme si entre le 1^{er} et le 3^{ème} avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

Rappel police des terrains et infrastructures sportives

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de **l'insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs (...)** sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants ou Supporters**.